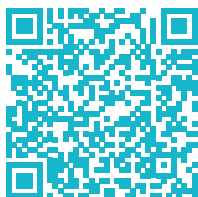


## 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2026

Retrouvez l'ensemble de la documentation liée à l'Assemblée Générale 2026 en scannant le QR code ci-contre.



L'Assemblée Générale Mixte aura lieu le mercredi 27 mai 2026 à 10 heures, heure de Paris, au PublicisCinémas, 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>.

### INFORMATION DES ACTIONNAIRES

#### Évolutions des modalités de convocation des assemblées générales

Le **décret n° 2026-94 du 13 février 2026** relatif à la modernisation des modalités de communication avec les actionnaires a modifié certaines règles applicables à la convocation des assemblées générales.

Désormais, pour pouvoir participer et voter à l'Assemblée les actions doivent être inscrites en compte au plus tard au **cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure**, heure de Paris, contre deux jours ouvrés auparavant.

Les actionnaires au nominatif qui reçoivent chaque année par voie postale un dossier de convocation à l'Assemblée Générale recevront, **à compter de 2027, leur convocation aux assemblées générales par courrier électronique**. Il est donc indispensable que Uptevia détienne une adresse électronique valide pour chaque actionnaire. Nous vous invitons, en conséquence, à communiquer dès maintenant votre adresse électronique selon l'une des modalités décrites en page 83 de la présente brochure.

Par ailleurs, les documents qui accompagnaient jusqu'à présent la convocation papier ne seront plus adressés par voie postale dès lors qu'ils seront mis à disposition sur le site internet de la Société : **www.publicisgroupe.com**.

### GLOSSAIRE DES MODALITÉS DE PARTICIPATION

- **Actionnaire au nominatif pur** : vos actions sont inscrites dans les registres de la Société et gérées par Uptevia.
- **Actionnaire au nominatif administré** : vos actions sont inscrites dans les registres de la Société et gérées par votre banque.
- **Actionnaire au porteur** : vos actions sont gérées par votre banque, sans inscription dans les registres de la Société.
- **E-convocation** : convocation envoyée par voie électronique.
- **Jour ouvré** : jour habituellement travaillé, hors week-ends et jours fériés, sauf lorsque la Bourse est ouverte comme le lundi de Pentecôte (25 mai 2026).
- **Mandataire** : personne désignée pour représenter un actionnaire à l'Assemblée Générale.
- **Uptevia** : prestataire en charge notamment de la gestion du service titres et de l'Assemblée Générale.
- **VOTACCESS** : plateforme en ligne permettant de voter ou d'effectuer certaines démarches pour l'Assemblée Générale.

### UPTEVIA

#### Adresse postale :

UPTEVIA, Service Assemblées Générales,  
90-110 Esplanade du Général de Gaulle,  
92931 Paris La Défense Cedex

#### Assistance téléphonique :

pour toute question pratique ou en cas de difficulté de connexion, contactez l'assistance téléphonique du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 (appel non surtaxé) :

- N° depuis la France : 0800 007 535
- N° depuis l'étranger : +33 1 49 37 82 36

*(uniquement pour les actionnaires au nominatif)*

### VOTACCESS

#### Ouverture :

mercredi 6 mai 2026

#### Fermeture :

mardi 26 mai 2026, à 15 heures, heure de Paris

#### Bénéficiaires :

- Les actionnaires au nominatif
- Les actionnaires au porteur dont la banque est connectée à VOTACCESS

## 1. CONDITIONS PRÉALABLES DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le droit des actionnaires de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des titres en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, **soit au plus tard le mercredi 20 mai 2026 à zéro heure**, heure de Paris.

Vous êtes...	<b>actionnaire au nominatif</b>	Cette inscription en compte s'effectue dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par Uptevia.
	<b>actionnaire au porteur</b>	Cette inscription en compte s'effectue dans les comptes de titres au porteur tenus par votre banque. Elle doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

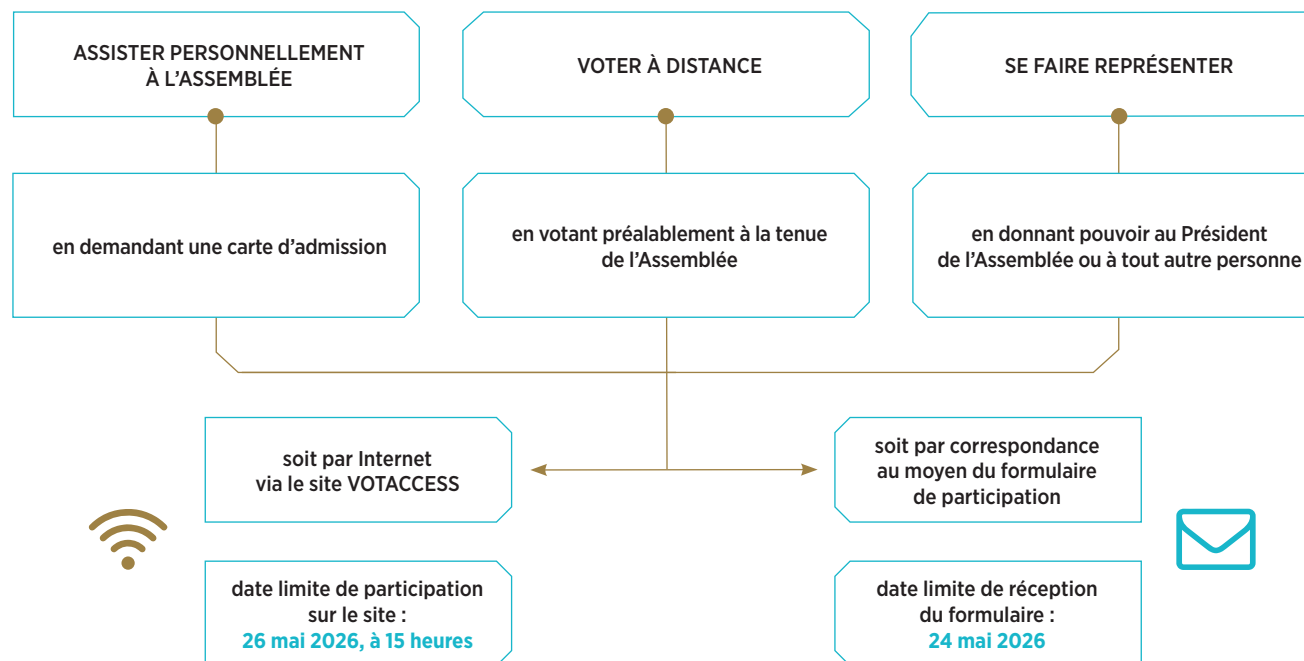
### IMPACT DE LA CESSION D'ACTIONS SUR VOTRE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

La cession de vos actions peut avoir une incidence sur votre participation à l'Assemblée. Pour les actionnaires ayant cédé des actions **avant le mercredi 20 mai 2026 à zéro heure**, heure de Paris et ayant préalablement transmis leurs instructions de vote, celles-ci seront invalidées ou modifiées en conséquence par Uptevia en fonction du nombre d'actions cédées.

Toute cession réalisée **après le mercredi 20 mai 2026 à zéro heure**, heure de Paris, ne sera ni prise en compte ni notifiée à Uptevia. Vos droits de participation à l'Assemblée resteront donc inchangés sur la base des actions détenues à cette date.

## 2. MODES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée en choisissant l'une des trois modalités suivantes :



Il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur modalité de participation à l'Assemblée sans attendre les dates limites.

L'Assemblée Générale fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé, disponible sur le site internet de la Société :

**[www.publicisgroupe.com](http://www.publicisgroupe.com)**.

**L'actionnaire ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, exprimé son vote à distance ou donné pouvoir ne pourra plus choisir un autre mode de participation.**

## VOUS ASSISTEZ PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous devez demander une carte d'admission.

Vous êtes...	Par Internet	Par correspondance
	<p><b>actionnaire au nominatif pur</b></p> <p>Vous devez vous <b>connecter avec vos codes d'accès habituels à votre Espace Actionnaire</b> à l'adresse :  <a href="https://www.investors.uptevia.com">https://www.investors.uptevia.com</a>                      puis suivre la procédure indiquée à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission.</p>	<p>Vous devez <b>utiliser le formulaire de participation</b>, reçu par courrier avec la convocation au plus tard 15 jours avant l'Assemblée, si vous n'avez pas opté pour la <i>e-convocation</i> et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cocher la <b>case 1</b> ;</li> <li>• dater et signer ;</li> <li>• <b>renvoyer le formulaire dûment complété directement à Uptevia*</b>.</li> </ul>
	<p><b>actionnaire au nominatif administré</b></p> <p>Vous devez vous <b>connecter avec les codes temporaires transmis sur le formulaire de participation ou sur la e-convocation</b> au site VoteAG à l'adresse :  <a href="https://www.voteag.com">https://www.voteag.com</a>                      puis suivre la procédure indiquée à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission.</p>	
<p><b>actionnaire au porteur</b></p> <p>Vous pourrez faire votre demande de carte d'admission par Internet uniquement si votre banque est connectée à VOTACCESS.                      Vous devez vous <b>connecter sur le portail Internet de votre banque avec vos codes d'accès habituels</b>, puis suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission.</p>	<p>Vous devez <b>contacter votre banque</b> afin de lui demander votre carte d'admission à l'Assemblée Générale.                      Votre banque se chargera de transmettre à Uptevia votre demande accompagnée d'une attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la date de celle-ci.</p>	

### N'oubliez pas

Les demandes de carte d'admission, par voie postale, devront être **réceptionnées par Uptevia** au plus tard 3 jours avant l'Assemblée, **soit au plus tard le dimanche 24 mai 2026**.

**En aucun cas les demandes de carte d'admission ne doivent être adressées directement à Publicis Groupe.**

\* UPTEVIA, Service Assemblées Générales, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Défense Cedex

## JOUR DE L'ASSEMBLÉE

### Accueil et émargement à partir de 9h00

Vous devez présenter, lors de l'émargement de la feuille de présence, la carte d'admission reçue ainsi que votre pièce d'identité.

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu leur carte d'admission au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit au **plus tard le mercredi 20 mai 2026**, sont invités à :

Vous êtes...	actionnaire au nominatif
	<p>se présenter le jour de l'Assemblée Générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, muni de votre pièce d'identité.</p>
actionnaire au porteur	<p>demander à votre banque de vous délivrer une attestation de participation permettant de justifier de votre qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée.</p>

Pour vous remercier de votre présence, un cadeau sera remis à l'issue de l'Assemblée Générale (une unité par personne présente).

### Se rendre à l'Assemblée

**133 avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>**



Lignes 1, 2 et 6 / Charles de Gaulle - Étoile



Ligne A / Charles de Gaulle-Étoile



Lignes 22, 30, 31, 52, 73, 92 et 341 / Charles de Gaulle - Étoile-Champs-Élysées



Station n°8003 Galilée-Vernet  
Station n°8052 Balzac-Champs Élysées



Q-Park Marceau - Champs-Élysées  
Parking George V



Station Étoile Wagram  
Station Victor Hugo Étoile

**À DÉFAUT D'ASSISTER PERSONNELLEMENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, VOUS POUVEZ PARTICIPER EN VOTANT À DISTANCE OU PAR PROCURATION**

	Par Internet	Par correspondance
Vous êtes...	<p><b>actionnaire au nominatif pur</b></p> <p>Vous devez vous <b>connecter avec vos codes d'accès habituels à votre Espace Actionnaire</b> à l'adresse :  <a href="https://www.investors.uptevia.com">https://www.investors.uptevia.com</a>                      puis suivre la procédure indiquée à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner/révoquer un mandataire.</p>	<p>Vous devez utiliser le formulaire de participation reçu par courrier avec la convocation au plus tard 15 jours avant l'Assemblée, si vous n'avez pas opté pour la <i>e-convocation</i> et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cocher la <b>case 2</b> pour voter par correspondance OU la <b>case 3</b> pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée OU la <b>case 4</b> pour donner pouvoir à la personne de votre choix ;</li> <li>• dater et signer ;</li> <li>• <b>renvoyer le formulaire dûment complété directement à Uptevia*</b>.</li> </ul>
	<p><b>actionnaire au nominatif administré</b></p> <p>Vous devez vous <b>connecter avec les codes temporaires transmis sur le formulaire de participation ou sur la convocation électronique au site VoteAG</b> à l'adresse :  <a href="https://www.voteag.com">https://www.voteag.com</a>                      puis suivre la procédure indiquée à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner/révoquer un mandataire.</p>	
	<p><b>actionnaire au porteur</b></p> <p>Vous pourrez voter ou donner procuration par Internet, uniquement si votre banque est connectée à VOTACCESS.</p> <p>Vous devez vous <b>connecter sur le portail Internet de votre banque avec vos codes d'accès habituels</b>, puis suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou donner procuration au Président de l'Assemblée ou la personne de votre choix.</p>	<p>Vous devez demander le <b>formulaire de participation à votre banque</b>. Vous avez également la possibilité de le demander par lettre simple à Uptevia au plus tard 6 jours avant la date de l'Assemblée.</p> <p>Vous devez ensuite utiliser le formulaire reçu et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cocher la <b>case 2</b> pour voter par correspondance OU la <b>case 3</b> pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée OU la <b>case 4</b> pour donner pouvoir à la personne de votre choix ;</li> <li>• dater et signer ;</li> <li>• <b>renvoyer le formulaire dûment complété à votre banque</b>.</li> </ul> <p>Votre banque se chargera de transmettre le formulaire à Uptevia, accompagnée d'une attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire à la date de celle-ci.</p>

**À SAVOIR**

**● POUR LES PROCURATIONS À LA PERSONNE DE VOTRE CHOIX :**

Toute procuration transmise sans désignation du mandataire ou comportant des informations incomplètes entraînera un vote du Président de l'Assemblée :

- (i) favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et
- (ii) défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

**● POUR LES DÉSIGNATIONS OU RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR INTERNET :**

Cela est possible en adressant un courrier électronique à l'adresse « **ct-mandataires-assemblees@uptevia.com** », comportant obligatoirement en pièce jointe une copie numérisée du formulaire de participation.

Seules les notifications de désignation ou révocation de procuration pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

**N'oubliez pas**

Le site VOTACCESS pour voter à distance ou par procuration est ouvert **jusqu'au mardi 26 mai 2026, à 15 heures, heure de Paris**.

Pour les instructions de vote exprimées par correspondance, les formulaires de participation devront être réceptionnés par Uptevia au plus tard 3 jours avant l'Assemblée, **soit au plus tard le dimanche 24 mai 2026**.

**En aucun cas les formulaires de participation ne doivent être adressés directement à Publicis Groupe.**

\* UPTEVIA, Service Assemblées Générales, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Défense Cedex

# FORMULAIRE DE PARTICIPATION



**POUR QUE CE FORMULAIRE SOIT PRIS EN CONSIDÉRATION, IL DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE REÇU AU PLUS TARD LE DIMANCHE 24 MAI 2026 PAR UPTEVIA - SERVICE ASSEMBLÉES GÉNÉRALES À L'ADRESSE SUIVANTE : 90-110 ESPLANADE DU GÉNÉRAL DE GAULLE – 92931 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.**

**Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée Générale**  
Cochez la case 1


**Vous désirez voter par correspondance**  
Cochez la case 2

- vous votez OUI/YES à une résolution en laissant vide la case du numéro correspondant à cette résolution ;
- vous votez NON/NO à une résolution en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution ;
- vous vous ABSTENEZ/ABS du vote en noircissant la case correspondant à cette résolution.

**Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form**

**JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE** et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // **I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING** and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**1**



**PUBLICIS GROUPE S.A.**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 101 724 744 euros  
Siège social : 133, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS  
542 080 601 R.C.S. PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 27 MAI 2026 A 10 HEURES**  
PublicisCinemas,  
133 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS

**COMBINED GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING  
ON MAY 27, 2026 at 10 a.m**  
PublicisCinemas,  
133 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights

**2**

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST**  
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>
	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	K
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>
											L	M
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :  
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. // I appoint the Chairman of the general meeting .....

- Je m'abstiens. // I abstain from voting .....

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom  
 I appoint [see reverse (4)] Mr./Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf .....

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1<sup>st</sup> notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2<sup>nd</sup> notification

à / to : UPTEVIA  
 Service Assemblées  
 90-110 Esplanade du Général de Gaulle  
 92931 Paris La Défense Cedex

**24 mai 2026 / May 24, 2026**

\* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »  
 \* If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

**3**

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)

**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**4**

**JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée  
**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting  
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

**ATTENTION :** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION:** As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

**5**

QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, DATEZ ET SIGNEZ ICI.

Date & Signature

**6**

INSCRIVEZ ICI Vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ s'ils y figurent déjà.

**Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale**  
Cochez la case 3

**Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée Générale**  
Cochez la case 4 et inscrivez les coordonnées du mandataire.

### 3. DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale seront disponibles, au siège social de la Société, situé au 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>.

Les documents pourront également être consultés sur le site internet de la Société [www.publicisgroupe.com](http://www.publicisgroupe.com), rubrique Assemblée Générale, au plus tard à compter du vingt-et-unième jour précédant ladite Assemblée, soit le **mercredi 6 mai 2026**.

### 4. DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINTS OU DE PROJETS DE RÉOLUTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions dans les conditions prévues aux articles L. 225-105, R. 225-71 à R. 225-73, R. 22-10-21 et R. 22-10-22 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour devront être adressées à l'attention du Président du Conseil d'Administration et ce, de préférence par voie électronique à l'adresse [investor-relations@publicisgroupe.com](mailto:investor-relations@publicisgroupe.com), et le cas échéant, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de la Société, situé au 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>, et doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le samedi 2 mai 2026**.

Les demandes doivent être accompagnées :

- **du point à mettre à l'ordre du jour** ainsi que sa motivation,
- **du texte du projet** de résolution, qui peut être assorti d'un bref exposé des motifs,
- d'une **attestation d'inscription en compte** qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée Générale des points ou des projets de résolutions déposés est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription comptable des titres dans les mêmes comptes au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le mercredi 20 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris**.

Les points et le texte des projets de résolutions dont l'inscription aura été demandée par les actionnaires seront publiés sur le site internet de la Société [www.publicisgroupe.com](http://www.publicisgroupe.com), à la rubrique Assemblée Générale.

### 5. DÉPÔT DE QUESTIONS ÉCRITES

Tout actionnaire peut poser des questions écrites à la Société.

Ces questions doivent être adressées à l'attention du Président du Conseil d'Administration, et ce de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante [investor-relations@publicisgroupe.com](mailto:investor-relations@publicisgroupe.com), et le cas échéant, par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de la Société, situé au 133, avenue des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit **au plus tard le vendredi 22 mai 2026 à zéro heure, heure de Paris**.

Elles doivent être accompagnées d'une **attestation d'inscription en compte**.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'une réponse aura été apportée au cours de l'Assemblée Générale ou lorsqu'elle figurera sur le site Internet de la Société : [www.publicisgroupe.com](http://www.publicisgroupe.com) (rubrique Assemblée Générale).

Il est précisé que seules les questions écrites précitées pourront être adressées à la Société ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.